

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds



NOM DU CONTROLEUR	GRANDY LUC
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	038Z7024 <i>Grandy Luc</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CTPL QUIMPER Lotissement d'activité du Grand Guélen Rue Saint 29000 - QUIMPER
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S029Z220
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	1er audit : 19/12/2024 - 2ème audit : 19/12/2024
AUDITEUR TECHNIQUE	Ludovic AUFFRAY <i>Ludovic Auffray</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR PL

Nombre de non conformité mineure (NC)	2	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 19/12/2025
----------------------	--------------------------------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds



Contrôleur : GRANDY LUC

VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : FW-982-ES Catégorie de véhicule : CAM Energie : GO
Date de mise en circulation : 30/12/2020 N° PV : 24011861

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
24011798	10/12/2024	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique - Défaillance d'un niveau de sanction S ou R absente ou inadaptée : Hauteur des phares non conforme au véhicule du a une mauvaise utilisation du reglophare.
24011804	10/12/2024	RAS
24011805	10/12/2024	RAS
24011806	10/12/2024	RAS
24011810	11/12/2024	RAS
24011813	11/12/2024	RAS



Contrôleur : GRANDY LUC

RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
GENERALITES		CONFORME
CONTENU DES PROCÈS-VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	<p>_____</p> <p>1.2.4.1. - Défaillance d'un niveau de sanction S ou R absente ou inadaptée</p> <p>_____</p> <p>1.2.4.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</p> <p>➤ 4.1.2. Orientation (feux de croisement) : La hauteur du feux de croisement est mauvaise .</p>	NON CONFORMITÉ
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage	Non concerné.
FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire	Non concerné.	



Contrôleur : GRANDY LUC

RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
	FONCTION12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS		CONFORME
PREPARATION		CONFORME
SUIVI DU CONTROLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
Fonction 10 - Véhicules de dépannage	Non concerné.	

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds



Contrôleur : GRANDY LUC

RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
MODALITES FINALES		CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP



NOM DU CONTROLEUR	GRANDY LUC
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	038Z7024 <i>Grandy Luc</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CTPL QUIMPER Lotissement d'activité du Grand Guélen Rue Saint 29000 - QUIMPER
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S029Z220
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	1er audit : 19/12/2024 - 2ème audit : 19/12/2024
AUDITEUR TECHNIQUE	Ludovic AUFFRAY <i>Ludovic Auffray</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR PL, HABILITATION TCP

Nombre de non conformité mineure (NC)	1	Nombre de non conformité critique (NCC)	1
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

Muvaise organisation de la journée d'audit : planning surchargé pour un seule controleur . Mauvise maitrise du logiciel et du materiel de controle . Apres echange le controleur reconnait qu'il a besoin d'aide .

DECISION : DEFAVORABLE

PROCHAIN AUDIT AVANT LE :

19/04/2025

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : GRANDY LUC



VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : EV-307-TG Catégorie de véhicule : BUS Energie : GO
Date de mise en circulation : 15/03/2018 N° PV : 24011862

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
24011641	12/11/2024	RAS
24011646	12/11/2024	RAS
24011702	20/11/2024	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique - Défaillance d'un niveau de sanction S ou R absente ou inadaptée : Hauteur des phares mauvaises . Vu les mesures le vehicule tombe en contre visite
24011708	21/11/2024	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : GRANDY LUC



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
GENERALITES		CONFORME
CONTENU DES PROCÈS-VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	1.2.3.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique	NON CONFORMITÉ
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
FONCTION 9 - Contrôles supplémentaires - TCP		
FONCTION12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.		

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : GRANDY LUC



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS	Non concerné.	CONFORME
PRÉPARATION		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 9 - Contrôles complémentaires TCP	CONFORME
Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.		
MODALITES FINALES		CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TMD



NOM DU CONTROLEUR	GRANDY LUC
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	038Z7024 <i>Grandy Luc</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CTPL QUIMPER Lotissement d'activité du Grand Guélen Rue Saint 29000 - QUIMPER
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S029Z220
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	1er audit : 19/12/2024 - 2ème audit : 19/12/2024
AUDITEUR TECHNIQUE	Ludovic AUFFRAY <i>Ludovic Auffray</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR PL, HABILITATION TMD

Nombre de non conformité mineure (NC)	7	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

Mr Grandy s'est repris a plusieurs reprise lors du passage au banc de freinage , il n'arrivait pas a valider le frein de secours .Mr Grandy reconnait ses lacunes dans l' utilisation du materiel de mesure.
L'audit a ete realise avec un planning surchargé

DECISION : DEFAVORABLE

PROCHAIN AUDIT AVANT LE :

19/04/2025

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TMD

Contrôleur : GRANDY LUC



VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : FW-982-ES Catégorie de véhicule : CAM Energie : GO
Date de mise en circulation : 30/12/2020 N° PV : 24011861

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
24011445	07/11/2024	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique - Défaillance d'un niveau de sanction S ou R absente ou inadaptée : Hauteur des phares non conforme du a une mauvaise utilisation du reglophare.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TMD

Contrôleur : GRANDY LUC



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
GENERALITES		CONFORME
CONTENU DES PROCÈS-VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	
	<p>1.2.4.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</p> <p>➤ 4.1.2. Orientation (feux de croisement) : Mauvaise hauteur mesurée sur le véhicule .</p>	NON CONFORMITÉ
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME	
FONCTION 14 - Contrôles supplémentaires - TMD	CONFORME	

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TMD

Contrôleur : GRANDY LUC



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS	<p>_____</p> <p>2.1.1.2. - <i>Mauvaise maîtrise du matériel de contrôle</i></p> <p>➤ Maitrise mal le fonctionnement du banc de freinage .</p>	NON CONFORMITÉ
PREPARATION		CONFORME
SUIVI DU CONTROLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	
	<p>_____</p> <p>2.3.1.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i></p> <p>➤ 1.1.10. Dispositif de freinage assisté, maître-cylindre (systèmes hydrauliques) : 1.1.3 POMPE A VIDE, COMPRESSEUR OU RESERVOIRS</p> <p>Contrôle visuel et auditif des éléments à la pression normale de fonctionnement. Vérification du temps nécessaire pour l'extinction du dispositif d'alerte, puis de la régulation du circuit.</p> <p>La détection de fuite est faite dans les configurations « commande actionnée » et « commande non actionnée », moteur à l'arrêt.</p> <p>Le test a ete fait moteur tournant .</p>	NON CONFORMITÉ
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	
<p>_____</p> <p>2.3.3.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i></p> <p>➤ 3.3.1. Miroirs ou dispositifs rétroviseurs : La deterioration mineur du retroviseur droite n'as pas ete noté .</p>	NON CONFORMITÉ	
Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique		CONFORME
<p>_____</p> <p>2.3.4.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i></p> <p>➤ 4.1.2. Orientation (feux de croisement) : Mauvaise methodologie , le controle doit etre fait moteur a l'arret .</p>	NON CONFORMITÉ	

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TMD

Contrôleur : GRANDY LUC



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 14 - Contrôles complémentaires TMD <hr/> 2.3.14.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i> ➤ 14.1.3. Attestation de contrôle et épreuves des citernes ou éléments de véhicule-batterie : Mauvaise saisie dans le logiciel des dates d'épreuve de citerne .	NON CONFORMITÉ
MODALITES FINALES		CONFORME